

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 37 (1952)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit
mutuel (Système Raiffeisen)



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—

 Régie des annonces : ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 10 c.

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., Lausanne

Bon jour, bon an, Dieu soit céans !

Dans cette antique et sereine salutation, nous plaçons les vœux les plus cordiaux de bonheur et de prospérité que nous tenons, en ce début d'année, à exprimer aux lecteurs et aux collaborateurs de notre journal, ainsi qu'aux dirigeants et aux sociétaires de nos mutualités d'épargne et de crédit.

Et à ces vœux s'ajoutent l'expression de notre vive gratitude pour le précieux appui que tous nous ont apporté durant l'année qui vient de disparaître dans la nuit des temps. Il sied ainsi, parfois, d'exprimer publiquement sa reconnaissance, surtout lorsque ce sentiment nous pénètre tout le long des jours.

* * *

Dans leurs revues de fin d'exercice, les quotidiens ont dressé le bilan général de 1951. Placée sous le signe de la prospérité économique, l'année écoulée n'aurait pas laissé un trop mauvais souvenir, si elle n'avait pas été endeuillée par de cruelles catastrophes causant les plus grandes pertes, en vie et en biens, qu'ait enregistrées notre proche histoire, et si elle avait pu dissiper l'état d'insécurité dans lequel le monde continue à vivre.

Pour le mouvement Raiffeisen suisse, 1951 a été une année de travail particulièrement intense et d'heureux développement. 22 fondations ont eu lieu dans 12 cantons différents, dont 4 en Suisse romande (Vaud 2, Fribourg 2) et 2 en Suisse italienne. *L'Union comptait ainsi, au 31 décembre 1951, 934 Caisses affiliées.* Le nombre des sociétaires augmente aussi sans cesse et l'effectif total atteindra bientôt la centaine de mille ! Malgré la diminution du rendement général de l'agriculture, qui ne bénéficie pas de la conjoncture comme l'industrie et le commerce, les dépôts confiés sont néanmoins encore en sensibles progrès et *la somme globale des bilans de l'ensemble des Caisses dépassera pour la première fois le milliard de francs.* L'activité de prêts et crédits a été aussi particulièrement intense et les Caisses ont rendu partout d'éminents services à leurs sociétaires. A cette extension en largeur, expression de la confiance que la population rurale témoigne à ses institutions d'autofinancement correspond un renforcement des réserves et des perfectionnements internes de tous ordres. Cette expansion matérielle se double aussi d'une expansion morale constante, au-delà des dimensions proprement économiques, par le rayonnement des principes de Raiffeisen et l'action de l'exemple. Particulièrement réjouissant est en effet aussi le bilan moral, c'est-à-dire la somme de l'actif spirituel que constituent les bonnes volontés qui sont à l'œuvre dans l'esprit de fraternité chrétienne voulu par les promoteurs du mouvement. Sur le plan de la coopération Raiffeisen, les chiffres valent surtout s'ils sont l'expression vivante de la volonté d'entraide, de solidarité et de dévouement des adhérents.

LA BANQUE EN SUISSE EN 1950

Dans notre précédent article (N° 12/1951), nous avons signalé que la Suisse possédait à fin 1950 1310 instituts bancaires — dont 912 Caisses Raiffeisen —, et que la somme globale des bilans de tous ces instituts se montait à 27 milliards 385 millions de francs.

Nous analyserons aujourd'hui la structure des *éléments passifs* des bilans, c'est-à-dire la provenance des fonds bancaires. Cette étude permettra d'intéressantes constatations qui ne manqueront pas de retenir l'attention de tous ceux qui suivent la vie économique et financière du pays.

Les éléments passifs des bilans sont de deux natures. Il y a tout d'abord les *fonds propres* (participations, capital-actions, parts sociales des coopératives, réserves) et les *fonds confiés* (soit l'ensemble des sommes confiées aux établissements de crédit).

a) Les fonds propres.

Le *capital social* nominal de l'ensemble des banques suisses se montait à fin 1950 à 1538 millions, en diminution de 2,7 millions sur l'année précédente. 86 instituts n'ont pas de capital social, 1100 un capital de moins d'un million, 72 de 1 à 5 millions, 50 de 5 à 100 millions et 3 plus de 100 millions, soit la Société de banque suisse (160 millions), le Crédit suisse (150 millions) et la Banque cantonale de Zurich (100 millions).

Quant aux *réserves* de l'ensemble des banques et caisses, elles se sont accrues de 41,5 millions — apport le plus considérable qui ait été enregistré depuis 1929 — et se montent ainsi, compte tenu des reports à compte nouveau, à 869 millions.

La relation moyenne entre les fonds propres et les fonds étrangers est de 9,89 % pour l'ensemble des banques, soit 10,37 % pour les banques cantonales,

Fructueuse aussi a été durant l'année écoulée l'activité des *fédérations cantonales*. Les assemblées de délégués et les cours d'instruction qu'elles ont organisés ont permis de débattre démocratiquement nombre de problèmes en tenant compte du caractère et des besoins des différentes régions. Les fédérations cantonales contribuent ainsi à vivifier et fortifier le mouvement, en soulignant son caractère fédéraliste et en maintenant son unité dans la diversité.

Lumineux a été également le *Congrès Raiffeisen suisse de 1951*, où Genève et la Suisse romande ont reçu chaleureusement les 1500 raiffeisenistes venus de la Suisse entière. Le solennel hommage rendu à cette occasion à la mémoire du directeur Heuberger a été non seulement un témoignage touchant de reconnaissance envers un éminent pionnier de la cause, mais encore un véritable serment de fidélité à l'idéal de Raiffeisen.

Pour l'Union suisse enfin, 1951 a été également une année aux réalisations utiles. Ses différentes institutions autonomes au service exclusif des Caisses affiliées et du mouvement (Caisse centrale, office de revision, secrétariat, coopérative de cautionnement, etc.) ont rempli avec succès la tâche qui leur incombe. L'expérience montre toujours mieux que la coopération rurale d'épargne et de crédit ne se conçoit véritablement que sur la base des principes Raiffeisen intégraux, dans le cadre d'une organisation nationale adéquate, indépendante des banques, absolument à même d'assurer en toute circonstance l'existence des Caisses fédérées et la défense des intérêts individuels des sociétaires.

* * *

Et maintenant, au gui l'an neuf !

C'est avec bon espoir et confiance que nous abordons l'année 1952 qui sera particulièrement importante pour notre mouvement puisqu'elle marquera le *cinquantième exercice d'activité de l'Union Raiffeisen suisse*.

1952 nous apportera de nouvelles tâches, elle exigera de nous de nouveaux efforts, le devoir de consolider et de développer encore ce qui a été obtenu. Nous les accomplirons tous joyeusement, consciencieusement, avec un inlassable zèle, chacun à notre place et selon nos moyens. Le mouvement Raiffeisen suisse doit à son idéal de solidarité l'effort et les sacrifices indispensables, d'où jaillira la garantie de la sécurité et du bien-être matériel de notre population rurale. Mais si les progrès économiques, les forces matérielles, le pouvoir financier et le bien-être sont beaucoup, gardons-nous d'oublier que les forces morales jouent un rôle déterminant. Le bonheur et la force durable de notre mouvement ne reposent pas seulement sur la prospérité matérielle mais aussi et surtout sur les valeurs éthiques, les vertus chrétiennes, sur la force morale. L'idéal de Raiffeisen réclame une vie spirituelle ; il doit exalter notre ardeur et rendre toujours plus puissante la volonté de nous mieux comprendre, de nous mieux aimer, de nous mieux aider. Nous voulons penser, travailler, servir, dans un climat de concorde, dans le rayonnement que procurent le dévouement, la compréhension mutuelle et la solidarité. Plaçons-nous trop haut notre idéal ? Nous attelons-nous à une tâche trop grande ? Nous ne le croyons pas. Tous ensemble nous pouvons la réaliser si nous le voulons véritablement.

* * *

Le *Messenger Raiffeisen* continuera à l'avenir encore dans la voie qu'il a suivie jusqu'ici. Son ambition est de devenir toujours plus le véritable lien entre les membres de notre grande famille Raiffeisen suisse. Et il le sera véritablement dans la manière dont il sera reçu et... lu. C'est pourquoi il se permet de solliciter ici la collaboration toujours plus étendue de ses amis. Collaboration de ceux qui ont des idées à développer, des expériences à communiquer. Collaboration des Caisses qui le tiendront au courant des événements importants de leur existence ou qui lui indiqueront les questions qu'elles aimeraient voir spécialement traitées. La présentation des faits et des études par d'autres enrichissent l'expérience, font fermenter les idées, raniment constamment la flamme de l'action. Collaboration des Caisses affiliées aussi en lui procurant un cercle toujours plus étendu d'abonnés et de lecteurs. Travailler à la diffusion d'idées qui lui sont chères parce qu'il en connaît la justesse et la haute valeur, permettre que le mouvement Raiffeisen accomplisse constamment de nouveaux progrès non seulement sur le plan des réalisations matérielles mais aussi dans les esprits et dans les cœurs, telle est la belle tâche que se donne le *Messenger Raiffeisen* en entrant dans l'année cinquantenaire de notre association nationale.

Sx.

9,37% pour les grandes banques, 10,58% pour les banques régionales, 7,62 % pour les Caisses d'épargne et 5,67 % pour les Caisses de crédit mutuel. Ces dernières sont les seules qui ont amélioré ce rapport l'an dernier.

b) Les fonds déposés.

La tâche principale des banques est de recueillir les fonds du public, de les gérer et d'en effectuer le placement. Les établissements de crédit sont ainsi les dépositaires d'une portion très considérable de la fortune nationale. A fin 1950, les fonds qui leur étaient confiés par le public se montaient à 24,3 milliards de francs, en augmentation de 1331 millions sur l'année précédente. Tous les groupes participent à l'augmentation qui a été de plus de 500 millions pour les seules grandes banques. L'afflux des fonds a été assez inégal durant l'année. Il fut abondant durant le premier semestre, à tel point que nombre de banques refusaient les nouveaux dépôts, faute d'occasion de les faire valoir de manière appropriée. La situation se renversa à la suite des événements de Corée. L'afflux des dépôts s'atténua considérablement et ne suffit même plus ici et là à satisfaire aux prêts et crédits accordés. Les banques furent alors heureuses de pouvoir puiser 131 millions, soit directement, soit par l'intermédiaire des Centrales de lettres de gage, dans le réservoir que constitue le fonds d'égalisation de l'A.V.S.

Chez les Caisses Raiffeisen, les nouveaux dépôts du public ont été de 44,5 millions. Un certain ralentissement est intervenu, du fait que des capitaux considérables ont été absorbés par la constitution des réserves de ménage recommandées par le Conseil fédéral, ainsi que par des achats de machines agricoles, des constructions nouvelles, des rénovations et améliorations apportées aux bâtiments et domaines. Pour satisfaire aux besoins de crédit accrus de leurs sociétaires, les Caisses locales ont dû non seulement prélever 4 millions sur leurs avoirs à la Caisse centrale, mais encore recourir dans une mesure plus forte que de coutume au crédit de cette dernière.

Les fonds du public dont les banques suisses ont la gérance sont classés d'après leur caractéristique propre, leur provenance et les intentions du déposant, de façon à déterminer les possibilités de les utiliser dans les opérations actives.

Les engagements en banques, résultant des opérations des banques les unes avec les autres, ont augmenté de 366 millions et atteignent ainsi 1422 millions. Cette importante augmentation résulte sans doute des opérations de lettres de crédit

comme aussi d'un recours plus important en fin d'année au crédit lombard de la Banque nationale.

Les *comptes créanciers à vue* se montent à 6 milliards en chiffre rond. L'augmentation, qui avait été l'année précédente de 750 millions (notamment du fait de l'afflux de capitaux étrangers), est pour 1950 de 248 millions, montant correspondant à celui des années normales; il est représenté cette fois-ci surtout par des capitaux indigènes.

Les *comptes créanciers à terme* sont de 1527 millions. Ils accusent une progression de 253 millions qui comble le recul de 249 millions de l'exercice précédent.

Alors que les avoirs à vue représentent plus du 50 % des fonds confiés aux grandes banques, ce sont les fonds dits d'épargne qui constituent le poste le plus important des autres établissements bancaires. Ces fonds se composent de trois éléments distincts mais étroitement liés: les carnets d'épargne, les livrets de dépôt et les obligations de caisse.

A fin 1950, le montant total des livrets d'épargne atteignait en Suisse 8 milliards 235 millions répartis sur 5 042 700 livrets.

L'augmentation en 1950 a été de 320 millions, chiffre moyen entre l'augmentation plus faible de 1948 (230 millions) et celle de 1949 (446 millions). Dans cette augmentation de 320 millions, les intérêts crédités entrent pour 191 millions, de sorte que la nouvelle épargne effective, c'est-à-dire l'excédent des versements sur les retraits, n'est que de 129 millions.

Les dirigeants de nos établissements financiers ne sont pas d'accord entre eux sur les causes du ralentissement que l'on constate dans la formation de l'épargne. Les uns affirment que le désir d'épargner s'est affaibli, en partie du fait qu'il n'est pas suffisamment encouragé. La possession d'un capital, si petit soit-il, entraîne de nos jours trop de complications et de tracas, met en branle la perception de l'impôt anticipé, etc. D'autres prétendent que ce n'est pas la volonté, mais la possibilité d'épargner qui a disparu. L'enchérissement du coût de la vie, la nécessité de conserver des provisions et des réserves font qu'épargner est devenu un art...

En outre, il convient de relever que, l'an passé, les banques ont mis elles-mêmes un frein à l'épargne en limitant volontairement l'afflux de fonds nouveaux. Certains établissements ont fixé un plafond pour les versements mensuels. D'autres ont refusé totalement ou partiellement les versements provenant de personnes non domiciliées dans le canton. D'autres encore ont établi des échelons

d'intérêts dégressifs ou ont exigé que les montants d'une certaine importance soient bloqués pour une durée déterminée.

Le nombre des livrets d'épargne est de 5 042 700 soit 101 455 de plus que l'année précédente. Le propre du carnet d'épargne est de collecter des capitaux modestes. 4 585 250 livrets ont un avoir inférieur à 5000 francs (total 4 120 millions) et 457 450 un avoir supérieur à 5000 francs (total 4 125 millions).

L'avoir moyen par carnet est de 1635 francs (1604 l'année précédente) ou 898 francs pour les livrets inférieurs à 5000 francs et 9 018 francs pour ceux excédant 5000 francs.

L'abondance des capitaux disponibles et la politique d'argent bon marché ont fortement influencé la rémunération des placements. Celle des carnets d'épargne s'est encore affaiblie de 2,46 à 2,38 % en 1950. Dans la période qui suivit la première guerre mondiale le rendement moyen atteignait 4 %. On peut se rendre facilement compte des conséquences d'une différence d'intérêt de 1 ou 2 % sur un montant de 8 milliards.

Stimuler l'esprit d'économie et d'épargne au village et gérer sérieusement cette fortune populaire a été, de tout temps, l'une des missions primordiales des Caisses Raiffeisen. A fin 1950, les dépôts se montaient chez elles à 591,1 millions (augmentation 25,3 millions) répartis sur 394 826 carnets.

L'avoir moyen par livret est de 1436 francs. Ces résultats sont remarquables si l'on considère que les Caisses Raiffeisen recueillent surtout la petite épargne. Elles sont parvenues, au cours des années, à intéresser à la cause de l'épargne des milliers de petites gens, spécialement dans les vallées montagnardes, qui n'avaient jamais songé autrefois à posséder un livret d'épargne et elles ont réussi à faire placer à intérêt des sommes importantes qui, sans elles, seraient restées improductives et inutiles pour l'économie nationale.

L'épargne suisse se place aussi volontiers en comptes de dépôts ainsi qu'en obligations de caisse, genre de titre spécifiquement suisse.

Les *comptes de dépôts* de l'ensemble des banques se montent à 1 milliard et les *obligations de caisse* à 4,5 milliards. Dans ce secteur les banques ont enrayé l'afflux d'argent frais, favorisant plutôt les conversions pour essayer de conserver, sans les augmenter, ces capitaux utiles. Le résultat a été que le capital n'a augmenté que de 65 millions contre 265 millions l'année précédente.

Compte tenu des livrets d'épargne, des comptes de dépôts et des obligations, les

banques suisses détenaient, à fin 1950, 13,8 milliards de fonds pouvant être considérés comme de l'épargne.

Ainsi qu'on s'en doute, ce capital est réparti géographiquement de façon très inégale dans le pays. Les neuf cantons ci-après détiennent à eux seuls 10 milliards 600 millions, soit le 77 % de l'épargne helvétique.

	en millions de fr.	%
Zurich	2 682	19,42
Berne	2 406	17,42
St-Gall	1 222	8,85
Argovie	1 051	7,61
Vaud	955	6,91
Bâle-ville	695	5,03
Thurgovie	580	4,20
Soleure	537	3,89
Lucerne	521	3,77

Indépendamment du canton de Vaud cité plus haut, la part des autres cantons romands est de 288 millions pour Genève, de 262 millions pour Fribourg, de 185 millions pour Neuchâtel et de 154 millions pour le Valais.

Il est toujours difficile d'interpréter les statistiques. Néanmoins les chiffres rapportés ci-dessus autorisent la conclusion que le peuple suisse reste économe et conserve plus qu'on le dit le sens de l'épargne. Cela vient en grande partie de ce qu'il n'a pas été exposé aux aventures d'autres populations moins favorisées et surtout de ce qu'il garde confiance dans sa monnaie. Il sait qu'à raison de l'ampleur de sa couverture en or et en devises fortes, la situation du franc suisse est techniquement saine et solide. Il sait surtout qu'une dépréciation externe, une dévaluation, n'est pas rangée parmi les moyens classiques qu'emploient les ministres des finances helvétiques pour se tirer d'embarras...

Nous consacrerons encore un prochain article à une étude de la structure de l'actif des bilans.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

Les chiffres du dernier trimestre faisant encore partiellement défaut, il est prématuré de dresser et de commenter le bilan économique de l'année qui arrive à son terme. Nous nous bornerons donc simplement, pour l'instant, à constater que 1951 a été dans l'ensemble favorable à l'économie suisse.

Le marché de l'argent et des capitaux s'équilibre de plus en plus et sa situation peut être considérée comme favorable si on la compare à celle des autres pays de notre continent. Les taux d'intérêts ont bien subi chez nous aussi une certaine hausse en 1950/51, mais ils ont actuel-

lement de nouvelle tendance à se stabiliser. Le rendement des fonds fédéraux oscille depuis un certain temps déjà autour de 2,90 % et le dernier bulletin statistique mensuel de la Banque nationale situe à 2,80 % (2,36 il y a un an) le taux moyen des obligations des grandes banques et à 2,79 % (2,58) celui des obligations des banques cantonales prépondérantes. Si le marché semble suffisamment pourvu de moyens liquides, on doit constater en revanche qu'ils sont très inégalement répartis entre les différentes places et régions du pays. Le bulletin de situation de l'établissement d'émission signale qu'au 22 décembre les billets en circulation atteignaient 4912 millions de francs (4385 millions en janvier) avec une couverture en or et devises fortes de 6240 millions (5992 millions). Les engagements à vue (compte de virement) se montaient à 1472 millions (1919 millions en janvier dernier). La situation technique du franc suisse reste forte. Bien que l'augmentation sensible des moyens de paiement soit en corrélation avec l'activité économique intense et la hausse des prix, elle ne fait pas moins état des tendances inflationnistes actuelles. Signalons également ici que le Conseil fédéral vient de donner son assentiment à certaines mesures d'assouplissement du trafic de l'or, sans trancher toutefois la question de la vente de ce métal précieux par la Banque nationale.

Notre situation monétaire et financière reste privilégiée par rapport à celle d'autres pays. Après l'Angleterre et la France qui ont dû hausser leur taux d'escompte, l'Autriche vient à son tour de le porter d'un seul coup de 3 ½ à 5 %. La Grande-Bretagne doit payer aujourd'hui 4 % pour ses emprunts publics et la Hollande même 4 ½ %. En France, au Luxembourg, en Belgique, aux Pays-Bas, etc., les banques et notamment les instituts pratiquant le crédit agricole, donc également les Caisses Raiffeisen, souffrent d'une pénurie de fonds, cela malgré les taux élevés qui les obligent à réclamer 5 % et plus des débiteurs, pénurie qui les contraint à opérer des restrictions importantes de crédit.

* * *

Une des importantes tâches qui incombent aux organes dirigeants des Caisses Raiffeisen au début de chaque année consiste à fixer les taux pour le nouvel exercice. Conformément aux statuts, cela doit intervenir dans une séance commune des conseils de direction et de surveillance.

Vu l'orientation du marché de l'argent, la décision sera aisée à prendre en ce qui concerne les *taux créanciers*, l'échelle suivante restant rationnelle :

Obligations : 3 % à 5 ans de terme.

Caisse d'épargne : 2 ¼—2 ½ %.

Compte courant : 1—1 ½ %.

Un budget soigneusement établi sur la base de ces taux et du résultat du dernier exercice permettra d'arrêter également les *taux débiteurs*. Le 3 ½ % restera le taux officiel pour les prêts hypothécaires de premier rang, avec 3 ¼—4 % pour les hypothèques de second rang avec garantie complémentaire et 4—4 ¼ % net pour les prêts sur cautions et engagements de bétail.

En tout état de cause, on tiendra bien compte des possibilités effectives du bilan en maintenant une marge de gain suffisante pour couvrir les frais généraux qui augmentent (adaptation du salaire du caissier, impôts majorés, etc.) et garantir néanmoins un bénéfice normal en vue d'une dotation toujours rationnelle de la réserve, conformément aux exigences légales.

Avec les Caisses Raiffeisen neuchâteloises

Poursuivant sa tournée au travers des différentes régions du canton, la Fédération neuchâteloise avait choisi le Val de Ruz pour y tenir ses assises annuelles. Les délégués n'eurent qu'à s'en féliciter tant fut chaleureux l'accueil qui leur fut réservé par la section de Chézard-St-Martin chargée de l'organisation matérielle de la réception.

C'était le samedi 1er décembre, par une journée ensoleillée. Trolleybus et autos amènent les participants au collège de Chézard où flottent des drapeaux. Les dirigeants de la Caisse locale ont le sourire en introduisant leurs hôtes d'un jour dans la halle de gymnastique agréable et spacieuse. Des mains d'artistes ont transformé le podium en une scène allégorique de l'œuvre Raiffeisen suisse : l'emblème national flanqué des couleurs cantonales et communales fait toile de fond au-dessus des attributs de l'insigne Raiffeisen, une grande clef d'argent dans de magnifiques gerbes de blé enrubannées. On a délicatement placé le portrait du directeur Heuberger dans ce cadre qui fut toute sa vie de pionnier.

Il est 10 heures quand les travaux vont commencer. Des voix d'enfants sous l'experte direction de leur maître d'école chantent les joies d'un doux accueil et les beautés du pays, alors que le président, M. Pierre Urfer, vétérinaire à Fontanemelon, trahit son bonheur et son honneur d'ouvrir la 13e assemblée ordinaire des délégués dans une telle atmosphère de digne solennité. Il salue cordialement

les participants en nommant les invités qui honorent la réunion de leur présence, MM. J.-L. Barrelet, conseiller d'Etat, Clottu, conseiller national, Veuve, député, Dickson, président de commune, Sandoz, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Cernier, Serex, vice-directeur, et Froidevaux, reviseur, de l'Union de St-Gall.

Après tant de marques de bienveillante hospitalité, la section organisatrice présente son message d'amitié à tous les dirigeants qui œuvrent dans le canton à la réalisation du même idéal. Elle le fait par la voix de son président du Comité de direction, M. le pasteur Gigax. Par des paroles d'une haute élévation de pensée et d'une profonde délicatesse, l'orateur place la journée dans l'esprit des origines chrétiennes du raiffeisenisme. Il convie chacun à accomplir son humble tâche quotidienne, conscient du titre de noblesse de l'homme qui doit être et rester lui-même. Là réside sa vraie grandeur en dehors de la recherche de choses extraordinaires.

* * *

Passant à l'ordre du jour, l'assemblée complète son bureau par la nomination de deux scrutateurs, MM. Willem et Corti. En l'absence du secrétaire empêché, M. Guyot (Boudevilliers), le procès-verbal de l'assemblée de Couvet du 2 décembre 1950 est lu par le remplaçant, M. Grandjean (La Côte-aux-Fées) et approuvé par l'assemblée. Le contrôle des présences indique la participation de 104 délégués de 28 Caisses affiliées. Seule, la Caisse de Môtiers n'est pas représentée.

La caisse du ménage intérieur de la Fédération est en bonne posture. Les comptes de 1950 présentés par le trésorier, M. Perrenoud (Les Petits-Ponts), sont adoptés sur proposition de la section vérificatrice de Coffrane. La section de Fontaines vérifiera les comptes de 1951. La cotisation annuelle des Caisses reste fixée au même taux que précédemment. L'assemblée de 1952 aura lieu au Locle.

Le rapport présidentiel relate en termes concis et pondérés l'activité de la Fédération sur le plan cantonal. Si la tâche principale du Comité est la défense des intérêts des Caisses auprès des pouvoirs publics, on peut dire qu'il l'accomplit avec une conscience et une ténacité digne d'éloge. M. Urfer se plaît aussi à marquer les lumières et les ombres dans la solution des problèmes étudiés et qui ont tous un caractère vital pour les Caisses. Il commente la nouvelle loi fiscale et son application envers les coopératives agricoles ; il se réjouit de l'heureuse solution apportée au problème du placement des deniers pupillaires et des fonds

paroissiaux dans les Caisses Raiffeisen. Il s'étend plus spécialement sur la question du placement des capitaux des communes, question qui reste en suspens malgré l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 février 1951 en la matière, parce que cet arrêté trop restrictif ne résoud rien, ne répond pas aux besoins modernes de l'exploitation des affaires communales et ne saurait par conséquent donner satisfaction. A ce propos, le président revendique un minimum d'autonomie en faveur des communes en ce qui concerne l'administration de leurs propres finances. Les communes rurales neuchâteloises désirent tirer pleinement profit de l'avantage qu'elles ont à posséder leur propre établissement d'épargne et de crédit. En haut lieu, on ne paraît pas avoir compris nos intentions. Il faudra revenir à charge jusqu'à ce que raison soit entendue.

Comme argument fondamental à la thèse qu'il défend avec tant de chaleur, le président met en relief la place toujours plus prépondérante que les Caisses Raiffeisen occupent dans l'économie de nos communautés villageoises. Les chiffres illustrent leurs nouveaux et considérables progrès de l'exercice 1950 : *Les 29 Caisses neuchâteloises groupent 1984 sociétaires. Les 6667 épargnants ont constitué un volume de dépôts de 12 millions de francs sur livrets d'épargne et en obligations. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 24 millions, tandis que la somme globale des bilans atteint 13,6 millions, en augmentation de 820 000 francs, soit de 5 % sur l'année précédente. Aux termes des statuts, le bénéfice total de 48 700 francs a été intégralement versé aux réserves qui se trouvent portées à 333 000 francs.*

Ayant commenté les objets d'essence purement économique et matérielle, l'orateur n'a garde d'insister sur la mission sociale et morale des Caisses, mission qu'elles doivent accomplir le plus parfaitement possible pour se défendre de n'être que de simples institutions financières et pour procurer des armes à ceux qui préparent leur avenir en supportant tout le poids de la lutte. Il convient de relever quelques passages de ce rapport ; ils feront l'objet d'une plus longue méditation :

« Ici et là souffle encore un peu trop le vent de matérialisme qui pousse à un excès de zèle malfaisant. On recherche par trop les progrès financiers au détriment de ceux d'ordre supérieur. Cette attitude nuit à la cause raiffeiseniste dans le canton.

» Là est bien le point faible de notre armure, l'ennemi N° 1 de notre cause contre lequel nous devons lutter sans répit. Tout esprit mercantile et affairiste

doit être impitoyablement banni de nos Caisses. Seul doit régner, chez nous, l'esprit Raiffeisen ».

Et le président de conclure :

« Le terme de « raiffeisenistes » doit être synonyme d'« hommes d'élite », c'est-à-dire d'hommes animés d'un esprit de charité à l'égard de leurs semblables.

» Notre rôle, à nous, est donc tracé quelque part. Il s'inscrit dans l'activité de notre village, sur notre coin de terre, pendant notre travail quotidien. Il n'est pas autre chose que de manifester la solidarité du chrétien pour son prochain ».

D'aussi fortes et réconfortantes paroles ne pouvaient rester sans écho. Une large et utile discussion s'ensuivit à laquelle prirent part notamment Me Clottu, conseiller national et ardent protagoniste de la pensée Raiffeisen, MM. Jacot (Le Locle), Perret, président de commune (Les Ponts-de-Martel), Sauser, député (La Brévine), Cuche (Le Pâquier), Monnier, président de commune (Fontaines). Tous ces orateurs recueillirent l'approbation unanime de l'assemblée lorsqu'ils félicitèrent le Comité cantonal pour les objectifs atteints et lui donnent charge de poursuivre avec une persévérance tenace les tractations auprès du Conseil d'Etat jusqu'à obtention d'une solution équitable et rationnelle au problème du placement des fonds communaux.

Les tractanda administratifs étant épuisés, l'assemblée aborde les sujets techniques et juridiques à l'ordre du jour. C'est tout d'abord le reviseur de l'Office fiduciaire de l'Union, M. Froidevaux, qui, après de brefs commentaires sur le résultat général des revisions, présente un exposé complet sur *La revision selon la loi bancaire*. S'appuyant sur les dispositions de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934, loi instituant la revision professionnelle obligatoire, le rapporteur met en évidence la mission des syndicats de revision et des sociétés fiduciaires sous la haute surveillance de la commission fédérale des banques. Il fait ressortir la manière dont l'Office fiduciaire de l'Union conçoit sa tâche dans le cadre de la loi. Il s'étend sur la forme de la revision, sur le rôle du reviseur, sur la collaboration des dirigeants, sur le contenu du rapport de revision, s'arrêtant enfin à l'étude de ce rapport par les organes responsables et au profit que l'institution doit pouvoir tirer de l'opération de manière que celle-ci ait pris son vrai sens.

Puis le représentant de la direction de l'Union, M. Serex, apporte le message des organes centraux et étudie quelques problèmes d'actualité. Il présente, en particulier, le projet de constitution d'un

fonds de garantie de bonne gestion en faveur des caissiers. Malgré les hésitations de quelques délégués, ce projet a l'heur de plaire à l'assemblée qui y voit une application de plus des principes de solidarité et qui l'approuve, dans un vote de principe, à une forte majorité. Le Congrès Raiffeisen national de 1952 aura à le mettre définitivement sur pied.

Il est 13 heures lorsque le président clôt cette longue mais fructueuse séance de travail alors que, sur place, les délégués sont invités à déguster un pétillant apéritif gracieusement offert par la Caisse et l'autorité communale du lieu.

* * *

Sans retard, car les estomacs réclament leur dû, les participants se retrouvent au Café du Trolleybus pour le repas en commun. Sous la conduite d'un major de table bien en verve, M. Blandenier, secrétaire de la Caisse locale, cette partie gastronomique se transforme en moment du charme et de l'amitié. Des chants patriotiques sortent de toutes les poitrines, une chorale fait entendre des productions de choix alors que, sous la fenêtre, la fanfare du lieu joue des marches entraînantes.

Dans cette ambiance de fête, les toasts portent mieux et soulèvent des tonnerres d'applaudissements. Ce sont les amis et invités qui, tour à tour, viennent dire la joie que leur a procurée leur participation aux assises de la Fédération cantonale, tout en faisant profession de foi raiffeiseniste et faisant des vœux ardents pour les succès futurs de nos coopératives rurales d'épargne et de crédit.

Nous relevons tout spécialement le message du chef du département cantonal de l'Agriculture, M. Jean-Louis Barrelet, transmettant le salut et les souhaits du Conseil d'Etat. L'orateur félicite les raiffeisenistes d'être les défenseurs de l'agriculture en aidant le paysan à s'émanciper des soucis financiers. Il lance un pressant appel à la vigilance et à la collaboration de nos élites pour le triomphe du statut de l'agriculture.

On entend encore les chaudes paroles de M. Willy Dickson, président de commune, au nom de ses administrés de Chézard-St-Martin, et enfin M. Louis Veuve, député.

Fier du succès incontestable d'une journée qu'il avait présidée avec distinction, M. Urfer met le terme aux effluves oratoires en remerciant invités, participants et hôtelier et plus particulièrement la section organisatrice avec ses autorités communales et paroissiales qui ont si bien fait les choses. Il nous laisse ce mot de la fin : « Tirons tous à la même corde et l'avenir est assuré ».

Avant de se séparer, les délégués s'en vont tous, qui en trolleybus, qui en autos, jusqu'à l'Ecole d'agriculture de Cernier où ils sont reçus à bras ouverts par le sympathique directeur, M. Sandoz. Sous son aimable conduite et celle de ses collaborateurs, on effectue la visite des bâtiments où d'heureuses transformations sont en cours d'exécution. Par mesure de prudence bien justifiée à cause des dangers d'épizootie, les portes des étables et de la porcherie restent cependant closes et la tournée se termine au réfectoire où l'on boit le verre de l'amitié pendant que fusent les chants du terroir.

La journée de Chézard-St-Martin laissera un lumineux souvenir à tous ceux qui eurent le bonheur de la vivre.

Fx.

Indépendance et responsabilité personnelle

Les divers aspects actuels de notre vie économique méritent de retenir l'attention. Il peut être utile, parfois, d'en commenter certaines faces à la lumière de faits précis. Sous ce rapport, il convient de s'attacher à divers passages de l'exposé présenté à l'assemblée des délégués de la Banque populaire suisse par le professeur W. de Steiger, président du conseil d'administration de cet établissement. L'orateur pose tout d'abord la question de savoir si nous étions suffisamment préparés moralement et matériellement aux complications économiques et politiques qui pourraient éventuellement survenir dans l'avenir. La réponse à cette question découle assurément de très nombreux facteurs. Mais il en est un qui prime tous les autres. Il se dénomme *la vitalité*, ce qui signifie d'une part la faculté de supporter des revers et de consentir des sacrifices, d'autre part. Y sommes-nous prêts ?

La vitalité signifie également le don d'initiative, le pouvoir d'action, la volonté d'indépendance et de vivre sous sa propre responsabilité. La question est ainsi de savoir si notre peuple possède toujours la structure qui lui permettra de maintenir et de développer ces qualités. Comporte-t-il encore un nombre suffisant d'éléments actifs qui ont rendu notre pays et son économie sains et forts, souvent même dans les temps les plus difficiles ?

Il est clair que la vitalité n'est nullement le monopole de certaines professions ou de certaines couches sociales. Mais il est par contre permis de penser que le sort d'un peuple dépend essentiellement de l'existence, dans son sein, d'un effectif suffisamment important et fort de citoyens vivants en une certaine mesure de façon indépendante et sous leur

propre responsabilité. Cette catégorie de citoyens peut être appelée à assurer l'élasticité voulue à la nation et à établir l'équilibre obligatoire entre les puissants groupements collectivement organisés. Seul le maintien de cette classe pourra faire obstacle à un nouveau glissement de l'homme et de son travail vers la masse, le type en série, problème de notre temps.

Il faut reconnaître malheureusement que l'on constate depuis quelque temps un abandon progressif des professions indépendantes en faveur des métiers salariés. On assiste à une aspiration de l'individu par des organismes d'activité collective. Cette diminution des travailleurs autonomes est due aux transformations de notre structure économique. Il est certain que cette modification de structure, si elle devait se poursuivre, aboutirait au nivellement de notre population et ne manquerait finalement pas d'avoir de fâcheux effets dans tous les domaines de notre existence, de la vie publique et privée.

Il ne faut pas contester l'utilité, pour certaines branches économiques qui doivent soutenir la concurrence sur les marchés internationaux — c'est le cas en particulier de l'horlogerie —, de la concentration du capital et du travail, jointe à une rationalisation sérieuse de la production. Mais c'est là question de sélection. Elle ne doit nullement entraîner la disparition des petites entreprises. C'est d'ailleurs aussi le cas de l'industrie horlogère. En vérité, nous devons comprendre que tout doit être mis en œuvre pour maintenir le travail indépendant et la responsabilité personnelle. Nous ne pouvons nous passer de la moyenne et petite entreprise. Il appartient aux arts et métiers, au commerce de détail, aux professions libérales, d'affermir leur situation par leurs propres forces, en songeant que seules les exploitations capables ont droit à l'existence. L'instruction professionnelle doit être poursuivie. On doit enfin attendre du législateur qu'il témoigne à l'avenir d'un peu plus de compréhension à l'égard des conditions de cette classe des travailleurs indépendants. La libre entreprise ne doit pas être considérée comme « une circonstance aggravante » ! Il faut ardemment souhaiter que notre législation s'inspire d'un nouvel esprit, plus proche des réalités.

N.

La concentration actuelle des forces dans les grandes entreprises et dans les trusts est un danger pour la situation économique du pays, un danger dont les paysans et les ouvriers doivent être conscients.

Escher, conseiller fédéral.

Les coopératives de crédit aux Indes

Le « Bulletin » de la Légation de l'Inde, à Berne, publie d'intéressants renseignements sur les progrès très remarquables réalisés en Inde par les sociétés coopératives.

La pauvreté de la population campagnarde de l'Inde, l'étendue de la dette rurale et de nombreuses autres difficultés auxquelles doivent faire face les paysans — qui forment la grosse majorité de la population — offrent de grandes possibilités à un mouvement tel que le mouvement coopératif, qui a pour but d'alléger le fardeau des paysans et de les engager à s'entraider. Le mouvement coopératif en Inde, qui est né il y a environ quarante ans, a déjà obtenu de réjouissants succès. Il s'est révélé un instrument puissant du réveil des populations campagnardes et il a eu pour conséquence une amélioration régulière de conditions de vie des agriculteurs.

On connaît la « date de naissance » du mouvement coopératif indien : c'est le 25 mars 1904, en effet, que fut votée, à la suite des plans établis par deux fonctionnaires britanniques, une loi qui avait pour but d'encourager l'épargne, l'entraide et la coopération au sein des agriculteurs, des artisans et des personnes à ressources limitées.

Ce qui nous intéresse le plus, cependant, c'est de connaître l'état présent du mouvement coopératif indien, et là-dessus le « Bulletin » en question nous donne des chiffres instructifs.

Les plus nombreuses sont les coopératives de crédit. On en comptait, en 1948/1949, 134 815, groupant près de 7 millions de membres. Les coopératives de crédit agricole sont chargées d'accorder aux paysans des avances à court terme. Leur capital fondamental est constitué par les cotisations des sociétaires, les parts sociales, les réserves, les dépôts du public ainsi que les avances de l'Etat et des banques centrales. Ces derniers éléments occupent toujours une place importante dans les bilans, malgré les efforts déployés pour augmenter les fonds propres et les dépôts du public, de manière à permettre aux coopératives de travailler avec leurs propres moyens.

Dès 1920, des établissements ruraux de crédit foncier ont été également constitués aux fins de distribuer du crédit à long terme pour des améliorations foncières et pour la consolidation d'anciennes dettes flottantes, etc. Ces instituts se procurent les capitaux nécessaires à leur activité par l'émission de lettres de gage. La plupart sont organisées coopérative-

ment, les sociétaires étant non seulement des usagers du crédit mais encore des souscripteurs de titres ou autres personnes collaborant à l'organisation ou à la direction de ces institutions. Fin 1948/49, il existait en Inde cinq centrales de semblables établissements de crédit foncier avec 8127 sociétaires.

Il existe également d'autres coopératives agricoles : les plus importantes sont celles qui assurent l'écoulement du coton, de la canne à sucre, des arachides, des fruits, des légumes, des épices, des œufs et de la volaille.

Un autre domaine où les coopératives sont florissantes est celui des services de livraison du lait. Par ailleurs, des sociétés pour la vente du coton ont obtenu de très bons résultats à Bombay. Ces sociétés cultivent le coton et le préparent dans des établissements appropriés.

Les sociétés pour l'amélioration des conditions de vie ont assaini de nombreux villages, encouragé les mesures sanitaires, amélioré les amenées d'eau et la production d'engrais. De nombreuses sociétés fondées pour lutter contre la malaria ont accompli des travaux importants en déboisant la jungle, en asséchant des étangs et en prenant diverses mesures destinées à faire disparaître cette terrible maladie.

Les coopératives urbaines sont moins nombreuses. On en comptait 27822 en 1948/49, avec environ 5 ½ millions de membres. Les premières d'entre elles sont les sociétés de crédit ; viennent ensuite les coopératives de consommation. Elles ont réalisé des progrès étonnants durant la période de restriction et de pénurie des années de guerre.

Bien que la création de coopératives industrielles soit le meilleur moyen d'organiser la petite industrie, cette forme de société n'a pu être réalisée avec succès jusqu'à présent que dans le domaine des métiers à tisser à la main. Parmi les autres coopératives industrielles, que l'on trouve principalement à Madras, à Bombay, dans le Punjab et le Bengale, figurent un certain nombre de sociétés de tanneurs, de forgerons, de graveurs sur bois, de presseurs d'huile, de potiers, de fabricants de jouets, de boutons, de tapis, d'articles en cuir et en métal.

Le mouvement coopératif joue en Inde un rôle important dans le développement de l'agriculture et dans l'augmentation de la production agricole. Des sociétés pour l'amélioration des cultures existent depuis quelque temps et ont donné d'excellents résultats. Remarquons cependant que la culture collective telle qu'elle est pratiquée en Russie ne trouve guère

d'écho en Inde, où le goût de la propriété privée est fortement enraciné.

Les progrès du mouvement coopératif indien sont illustrés enfin par les chiffres suivants : en 1938/39, c'est-à-dire avant la division de l'Inde, le nombre des sociétés coopératives s'élevait à 122 000. En 1949, uniquement dans l'Union indienne (donc sans le Pakistan), ce nombre était de 164 000, ce qui représente une augmentation de 34,4 %. Le nombre des membres a passé de 5,3 à 12,7 millions. L'augmentation est considérable.

Les assurances en Suisse

Dans son dernier rapport, le Bureau fédéral des assurances estime que les primes et cotisations totales consacrées à des assurances en Suisse se sont élevées à *2 milliards 147 millions de francs en 1949* !

Cette somme fabuleuse se décompose comme suit : 740 millions de primes encaissées par les entreprises soumises à la surveillance fédérale ; 11 millions de primes encaissées par les caisses locales ; 222 millions de primes encaissées par les établissements officiels d'assurances (accidents, incendie, etc.) ; 213 millions versés pour l'assurance-maladie ; 330,4 millions de cotisations versées à des caisses de retraite officielles et privées ; 34,3 millions de cotisations d'assurance contre le chômage ; 596,3 millions de cotisations à l'A. V. S.

Ces sommes énormes sont redistribuées en partie aux assurés sous forme d'indemnités, mais il en reste une grosse part à placer.

Il n'est donc pas étonnant que pour l'ensemble des sociétés suisses d'assurances, le montant des placements ait passé de 1,4 milliard de francs en 1930 à 4,6 milliards en 1949. En 13 ans, de 1936 à 1949, ce montant a doublé, alors que pendant la même période les dépôts d'épargne n'augmentaient que de 5,7 à 8,9 milliards.

Comme le remarque le rapport précité, jusque vers 1935, les sociétés n'avaient pas de difficulté à placer leurs disponibilités en valeurs pupillaires qui, au surplus, leur donnaient un rendement élevé. Mais depuis de nombreuses années, la situation du marché de l'argent et des capitaux a changé. Les capitaux en quête de placements sont devenus très importants et dépassent la demande.

Pour les sociétés d'assurances, les placements garantis par gage immobilier devinrent insuffisants et la proportion des prêts hypothécaires s'abaissa en quelques années de 60 à 30 %. Au début, ce genre de placement put être remplacé par des

valeurs mobilières et des créances inscrites au livre de la dette fédérale. Puis ces possibilités se firent aussi de plus en plus rares. A fin 1949, les placements des sociétés suisses d'assurances sur la vie se répartissaient ainsi :

- 31,0 % en titres de gage immobilier ;
- 21,2 % en créances inscrites ;
- 18,3 % en valeurs mobilières ;
- 13,3 % en prêts à des corporations ;
- 5,5 % en immeubles ;
- 3,8 % en sociétés immobilières ;
- 6,9 % en prêts sur polices, avoirs liquides, etc.

Les problèmes que pose le placement de sommes considérables sont très sérieux. Chaque année les réserves mathématiques atteignent 150 millions et les anciens placements arrivés à échéance doivent être remplacés. On estime qu'à elles seules les compagnies d'assurances ont 400 millions de francs au minimum à placer chaque année. Elles se trouvent donc devant une tâche ardue.

Cette évolution inspire d'ailleurs au Bureau fédéral des assurances les commentaires suivants : « Quelles que soient les hypothèses que l'on puisse échauffer sur le développement futur de l'épargne et des placements, les institutions d'assurances sur la vie, qui font des opérations à très long terme, doivent nécessairement se demander si dans dix ans, dans vingt ans, dans trente ans, elles seront encore en mesure de faire fructifier au taux technique les sommes énormes qu'elles s'engagent à encaisser à titre de primes, et quelles précautions il convient de prendre. La plus immédiate semble être de calculer avec un taux technique qui permette de supporter certains aléas. Plusieurs sociétés cherchent aussi à revenir davantage, dans l'assurance sur la vie, aux assurances de risque qui entraîne une moins forte accumulation de réserves que l'assurance mixte usuelle. »

Ces dernières années, les compagnies d'assurances ont acquis passablement d'immeubles. Mais ce genre de placement a aussi ses limites. Les prix d'achat sont élevés et le rendement net est relativement faible. De plus les compagnies doivent amortir largement leurs immeubles nouveaux pour arriver à une valeur d'estimation durable de ces placements.

Afin de parer dans une certaine mesure à ces difficultés, le Conseil fédéral, par décision du 2 septembre 1949, a donné au Bureau fédéral des assurances la compétence d'accepter, sous certaines conditions, des actions pour la constitution du « fonds de sûreté ». Cet assouplissement permet aux compagnies d'acquérir des valeurs dites « réelles » et remédier un peu à la pénurie de placements.

Le problème du placement est donc encore sans solution. Le rendement, pour les capitaux d'assurances, a baissé de 5,33 % en 1930 à 3,6 % en 1949, ce dernier taux étant même anormalement élevé grâce aux anciens placements et aux amortissements effectués, car le rendement moyen des nouveaux placements ne dépasse pas 3 ou 3,25 %.

Si ces conditions devaient durer encore longtemps, les compagnies seront amenées à réviser derechef leurs bases techniques et leurs tarifs. Les petits épargnants et ceux qui font œuvre de prévoyance seront à leur tour victime du « cheap money », de la politique d'argent bon marché qui représente l'idéal pour certains qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez...

Quelques considérations d'un président à propos de nos assemblées générales

C'est pour nous, réviseurs, un sujet d'édification que de parcourir les rapports annuels présentés par les organes responsables des Caisses à l'occasion des assemblées générales. Leurs auteurs y mettent tout leur cœur, tout leur savoir, pour exprimer le fond de leur pensée dans l'accomplissement au plus près de leur conscience d'un des actes les plus importants se rapportant à leur mandat de dirigeants. Leur tâche éducative ne leur échappe pas non plus, preuve en sont les exhortations qu'on va lire et que nous avons tirées du rapport du Comité de direction d'une très vivante Caisse neuchâteloise. Son président rappelle à bon escient le privilégié bonheur qui nous est échu d'être citoyens d'un pays libre et la responsabilité qui en découle, pour nous, de remplir les devoirs que réclame toute démocratie agissante et dont le tout premier est notre participation à l'assemblée générale de notre institution coopérative. Mais laissons-lui la parole !

Fx.

« Assemblées générales, rapports et comptes rendus éveillent le plus souvent en nous une réaction d'ennui. Quiconque a suivi avec attention trois ou quatre de ces assemblées sait très bien que, dans une situation normale, elles se déroulent toutes à peu près de la même façon, qu'on y entend à peu près les mêmes considérations générales, accompagnées des mêmes chiffres, des mêmes congratulations et remerciements, et des mêmes exhortations finales. De sorte qu'on fréquente ces assemblées avec plus ou moins de zèle, avec le seul souhait que ceux qui les dirigent soient brefs, expéditifs et qu'ils n'abusent pas de leurs prérogatives. Que faire pour lutter contre cet état d'esprit très compréhensible ? Inviter un orateur qui, abordant un sujet intéressant, nous donnera l'impression ou la certitude de ne pas avoir perdu notre temps ? Peut-

être ! Mes collègues et moi, nous avons déjà envisagé cette possibilité. Et il n'est pas dit que nous n'y recourrions pas une fois ou l'autre, si vous en manifestez le désir. Mais il y a aussi, à cette manière de faire, certains inconvénients dont le moindre n'est pas celui de trouver le conférencier qui convient. Quoi qu'il en soit, nous devons comprendre que ces assemblées générales tiennent à la nature démocratique de la plupart de nos institutions. Elles ont l'avantage pour ceux qui réfléchissent, de faire prendre conscience qu'ils possèdent — faut-il dire « encore » ? — des droits dont sont privés plus de la moitié des habitants du globe. Des droits pour la sauvegarde desquels des milliers d'hommes et de femmes souffrent aujourd'hui dans le monde, depuis le cardinal Mindzenti, l'archevêque de Prague, les pasteurs bulgares jusqu'aux misérables paysans de Pologne.

Avoir le droit de se réunir, de gérer ses affaires, de prendre la parole en toute liberté pour approuver ou pour critiquer et suggérer, avoir le droit de choisir comme membres de nos autorités politiques, de nos groupements économiques et de nos comités de sociétés des hommes qui ont notre confiance, c'est un très grand privilège. Un privilège dont nous autres Suisses nous n'avons pas toujours suffisamment conscience. Un privilège qui devrait provoquer en nous cette reconnaissance qui fait jaillir la prière jusque sur les lèvres de ceux qui sont le plus malhabiles à parler. Ne renonçons pas à nos assemblées « générales », même si nous avons souvent l'impression qu'elles ne sont qu'une simple formalité. Ce faisant, nous nous engagerions dans la voie dangereuse entre toutes de la direction, du gouvernement confié à quelques-uns, qui finit toujours par aboutir au gouvernement d'un seul, c'est-à-dire à la dictature. Est-il besoin de vous faire remarquer qu'alors nous aurions renié les efforts de nos ancêtres et renoncé aux droits pour lesquels ils ont travaillé, lutté, souffert et pour lesquels, parfois, ils ont donné leur vie ?

Ceci dit et reconnu exact, nous pouvons nous réjouir de nous retrouver, ce soir, pour la neuvième fois depuis la fondation de notre Caisse... »

Et nous ne résistons pas au désir de reproduire encore la conclusion de ce rapport tout empreint de la volonté de construire, de faire du bien :

« Arrivé au terme de ce rapport, nous éprouvons une fois de plus le besoin de remarquer que si l'année écoulée nous a valu, elle aussi, des peines et des soucis, s'il a fallu, comme de coutume, travailler beaucoup sans que nos efforts aient tou-

jours été couronnés du succès que nous attendions, il y a eu aussi des bénédictions. Il y a eu les bénédictions matérielles attestées par les comptes que vous avez sous les yeux ; il y a eu ces autres bénédictions que sont un travail assuré, exécuté dans l'ordre et dans le calme ; il y a eu enfin toutes ces bénédictions, petites, il est vrai, mais très réelles qui, jour après jour, nous ont permis de reprendre notre tâche avec espoir et courage et de trouver que, malgré tout, la vie est belle.

Ces bénédictions, nous les devons à Dieu. De sorte qu'en fin de compte c'est à Lui que va, ce soir comme toujours, notre reconnaissance et c'est à Lui aussi que nous remettons l'avenir ;

• l'avenir de notre Caisse,

mais aussi celui de notre pays, de notre village et de nos familles. Une vie bâtie sur Lui, c'est la plus grande richesse que nous puissions espérer et désirer pour nous et pour tous les autres. »

Le Raiffeisenisme en marche

Une fondation à Lessoc

Quand, dans une commune, il s'y trouve un noyau de quatre ou cinq militants, curé et syndic en tête, tous dévoués à la chose publique et conscients des besoins de la population laborieuse, la réalisation d'un projet est chose vite et bien faite. Ce fut le cas dans la sympathique commune gruyérienne de Lessoc où l'on avait mûri l'idée de la création d'une Caisse locale de crédit. Comprenant toute l'importance de l'enjeu, ces pionniers avaient tenu à s'entourer de toutes les précautions utiles, ce qui prouve leur sens aigu des réalités : création d'une Caisse locale affiliée à une organisation nationale forte et à même de diriger la jeune institution sur un chemin solide, de défendre ses intérêts et son autonomie, d'assurer son avenir.

Pour se mettre bien dans l'ambiance, ces mêmes personnalités avaient même tenu à participer au cours d'instruction qui fut donné par la Fédération fribourgeoise romande aux dirigeants des Caisses locales à Gruyères. C'est d'ailleurs là que fut prise la décision de se mettre objectivement à l'ouvrage.

Une conférence d'orientation eut donc lieu à Lessoc, le 25 octobre. Le délégué de l'Union, M. Froidevaux, réviseur, y développa le sujet : « La Caisse de crédit mutuel au service de la communauté rurale autonome ». Le conférencier était accompagné d'authentiques militants raiffeisenistes fribourgeois, M. l'abbé Terrapon, de Cerniat, MM. Robert Biolley, agriculteur, et Zamofing, instituteur, d'Ecuvillens, qui, forts de leur expérience et de leur enthousiasme pour la cause, tinrent à apporter leurs encouragements aux promoteurs de la nouvelle Caisse. L'assemblée, très bien revêtue, décida, à la presque unanimité, la constitution d'une telle institution pour la commune.

La Caisse Raiffeisen de Lessoc fut mise sur pied le 2 novembre, en présence du même représentant de l'Union. Pour une population de 270 âmes, 33 des 40 auditeurs donnèrent

séance tenant leur adhésion et approuvèrent les statuts-type des Caisses Raiffeisen suisses. Ceci doit être considéré comme un beau succès, tout à l'honneur des initiateurs et augurant bien de l'avenir.

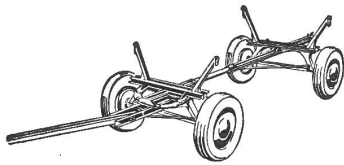
L'idyllique commune montagnarde de Les-

soc possède maintenant son propre institut financier dont les destinées ont été confiées à une équipe bien décidée avec M. Louis Fragnière à la présidence du Comité de direction, M. l'abbé Overney, révérend curé, à celle du Conseil de surveillance, tandis que M. Louis

Galley, instituteur, remplira l'importante et délicate fonction de caissier.

Lessoc est, cette année, la seconde fondation au sein de la Fédération fribourgeoise romande dont le nombre des Caisses affiliées est porté à 51. Souhaitons que ce vent de propagation de l'idéal Raiffeisen continue à souffler en terre fribourgeoise. A qui le tour?

Fx.



La nouvelle remorque MOFA à utilisation multiple

charge 3 tonnes, entièrement en acier léger, traction animale ou motorisée. Sert comme char à foin, à plateau, tombeau et pour le transport de bois long. Remplace 4 chars ! Pont renversable.

Renseignements et références par le fabricant

Mofa Thoune Tél. (033) 2 65 33

Construction de moteurs et de véhicules S.A., Thoune-Gwatt

L'INCOMPARABLE

BENDIX

lessiveuse automatique, à volonté semi-automatique, à toute épreuve. A défaut d'eau chaude, adjonction de chauffage automatique suisse (brevet suisse).

**ELITE INDUSTRIELLE - 5 78 41 - CHÉ 15
GENÈVE**

COUVERTURES POUR CHEVAUX 170x150

En forte bâche brune Fr. 72.-

En molleton extra Fr. 88.-

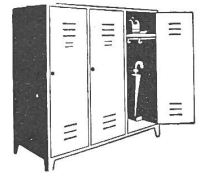
Bâches pour serres et couches

Hangars agricoles démontables
neufs et d'occasion

**CORMIER
GENÈVE**

Accacias 6-8, Caroubiers — Téléph. (022) 4 62 37

S



Vestiaires
en tôle d'acier

Rayonnages, garages à vélos, appareils de transport, armoires à outils, établis, chaises de travail

Ernst Scheer S.A., Herisau

fondée en 1855

Tél. (071) 5 19 92

A. JÄGGI, pépinières forestières
Rechterswil, (Soleure)
offre des

PLANTES FORESTIÈRES

de toutes espèces
Tél. (065) 4 74 25 **Demandez prix courant**

Membre de la caisse Raiffeisen
Rechterswil (Soleure)

*Le cochon grogne allégrement:
Ça, c'est du tout bon aliment!*



Vitola



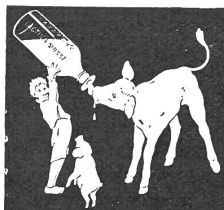
N° 10

pour porcs d'élevage, les
truies et leurs porcelets

est le fourrage de l'éleveur
de porcs prévoyant

Prospectus et mode d'emploi vous
seront envoyés gratuitement par les
fabricants contre envoi de cette an-
nonce.

Les Hoirs d'Ernest Grau, Ried/Chiètres



LACTINA

l'aliment complet de qualité pour veaux
et porcelets permet 60 % d'économie.

Echantillon gratuit et prospectus sur demande.

LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. VEVEY

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES

Plans
Soumissions
Vérifications
(Neuf et transformations)

H. RAMAZZINA
Architecte

13 Bd Georges-Favon GENÈVE Tf. 5 00 91 et 5 71 92

PHARMACIE ÉCONOMIQUE

R. SUARD, pharmacien - Rue des Deux-Ponts 7 - Tél. (022) 5 06 65

GENÈVE-JONCTION

Spécialisée en **PRODUITS VÉTÉRINAIRES**
Vous envoie par retour du courrier:
tous **remèdes** pour les **soins aux animaux**:

Poudres contre la **toux** et contre la **diarrhée**
des **porcs**. Idem contre la **diarrhée** des **veaux**.

Breuvage pour les **vaches vélées**:
le paquet Fr. 1.75, les 6 paquets Fr. 9.—

Tous renseignements gratuits sur demande

RÉGIE DES ANNONCES: ANNONCES SUISSES S.A.

Pour les prochains Jubilés dans le Jura

Lors du 25e anniversaire de la Caisse Raiffeisen de Courrendlin, au printemps dernier, on avait eu la riche idée de faire illustrer les dix commandements raiffeisenistes dus à la plume habile du pionnier jurassien, M. l'abbé Montavon, membre des Conseils de l'Union et actuellement curé retraité à Courrendlin. On avait fait appel au talent de l'artiste peintre-compositeur M. Ernest Guélat, instituteur à Courtételle.

Ces dix interprétations, tableaux en couleur d'environ 150/100 cm., décoraient la grande salle de la Maison des Oeuvres où se déroulait la séance commémorative. Ils y ont produit le meilleur effet et n'ont pas peu contribué à créer une ambiance toute de circonstance.

Nous pensons que de telles décorations pourraient être mises à profit par les Caisses qui organiseront prochainement de semblables manifestations jubilaires. Nous les signalons à leur attention en les avisant que l'auteur tient les tableaux à leur disposition et qu'ils peuvent faire appel à ses talents pour la réalisation d'autres projets. L'initiative de M. Guélat mérite d'être encouragée.

Ex.

IDÉES DIRECTRICES

La crise du monde moderne vient essentiellement de ce qu'une poussée formidable des forces matérielles a coïncidé

avec un déclin non moins accentué du spirituel. Le machinisme a multiplié les produits, amélioré les conditions de vie, mais la preuve est aujourd'hui faite qu'il faut un considérable effort moral pour qu'un progrès technique devienne réellement un facteur de civilisation et pour que ses bienfaits ne s'achèvent point en catastrophes; aucun progrès matériel n'est valable sans un progrès spirituel qui lui donne un sens. A mesure que s'allège pour lui le fardeau des disciplines obligatoires du travail, l'homme doit trouver en soi des disciplines aussi strictes, mais librement consenties. Il n'y accèdera d'ailleurs que si le but de l'organisation et de l'effort économique n'est pas la richesse pour elle-même, mais l'amélioration de la condition humaine.

Ces quelques lignes fixent les contours du problème capital de l'époque; nous ne pouvons l'ignorer. Aux hommes qui ont pris sur leurs semblables à les orienter vers les inquiétudes majeures, à faire comprendre au grand nombre que l'éclipse des valeurs spirituelles marquerait le début des plus tragiques servitudes.

Rod. Rubattel, conseiller fédéral.
(Fragment du discours prononcé au
Comptoir suisse 1951.)

SELF-HELP et ENTRAIDE

Quelles sont en effet les qualités essentielles requises du coopérateur? Sans erreur possible, ce sont celles qui lui permettront de pratiquer le self-help d'une part, l'entraide d'autre part. « La coopération, écrivait Charles Gide, prend pour devise à la fois le self-help et le chacun pour tous. Le self-help, c'est-à-dire la fierté de pourvoir à ses propres besoins par ses propres moyens, être soi-même son marchand, soi-même son banquier, soi-même son prêteur, soi-même son patron. Le chacun pour tous, c'est-à-dire le désir de chercher la libération non pas seulement pour soi, mais pour autrui et par autrui, ne pas vouloir faire son salut seul. »

La qualité qui permet la pratique du self-help, c'est le sens de la responsabilité personnelle, le goût de l'autonomie, la volonté d'être une personne et d'agir en propre pour faire face à toute situation. La qualité qui permet la pratique de l'entraide, c'est la solidarité, c'est l'altruisme, c'est aussi le respect et l'amour du prochain qui inclinent l'individu à harmoniser son action avec celle de ses semblables.

Ch. H. Barbier.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Sulla soglia dell'anno nuovo

Un altro esercizio ricco di avvenimenti è terminato. Mentre sui lontani campi di Corea il sangue umano scorre ancora a flotti, altrove si... discute per trovare finalmente l'intesa tra i popoli.

A quale punto ha potuto ridursi l'umanità nostra! Dopo sei anni dal « cessate il fuoco » della seconda grande guerra mondiale, non si è ancora riusciti ad assicurare ad ogni popolo il proprio diritto alla vita, il proprio diritto all'indipendenza. Non solo non si è stati in grado di

ridonare la pace al mondo, ma non si è ancora visto restituire alle famiglie nemmeno i propri padri, i propri figli. Innumerevoli sono ancora i prigionieri che agognano la libertà, che sono segregati dal resto del mondo, rinchiusi in campi di concentramento e sottoposti a durissi-

mi sacrifici, al lavoro sino all'ultimo sangue, a inumane rinunce, alle più disperate umiliazioni.

L'esperienze del passato non hanno invano servito a nulla. Ancora una volta si cerca di far dimenticare l'odio con la vendetta; l'amore del prossimo è un comandamento dimenticato, che nessuno ha il coraggio di invocare, e tantomeno di realizzare.

Anzi, l'inasprimento degli animi è ancora accentuato da una frenetica corsa agli armamenti. Ognuno vuole essere il più forte, e tutto ciò unicamente per... salvaguardare la pace dei popoli!

Con quanto ottimismo si possa quindi guardare verso l'avvenire, lo lasciamo giudicare a voi, cari lettori.

* * *

E tanto per restare ancora uniti alle cose terrene, per quanto ci è dato di conoscere, gettiamo uno sguardo agli avvenimenti che hanno particolarmente interessato il nostro Paese.

Il popolo svizzero è stato chiamato durante l'anno 1951 a più riprese alle urne. Esso ha però risposto all'appello più o meno con entusiasmo sollevando sovente le proteste di chi — a giusta ragione — vede nei diritti del cittadino elvetico un dovere morale che deve essere assolto. Troppo sovente infatti decisioni anche importanti vengono lasciate a modesto numero di votanti —. Purtroppo questo deprecabile disinteressamento si è registrato sia in campo nazionale, quanto in quello federale.

Accanto alle tradizionali elezioni di carattere politico, che sole hanno saputo accendere qua e là vivaci lotte, parecchie furono le questioni di carattere economico e finanziario passate al giudizio del popolo. I nostri raiffeisenisti non avranno sicuramente dimenticato, fra altro, la votazione federale per la così detta iniziativa della moneta libera e quella non meno importante dell'imposizione fiscale delle istituzioni di diritto pubblico.

Il popolo svizzero ha saputo dar prova di capacità civile, trovando quasi sempre la giusta soluzione, che potrebbe forse anche chiamarsi ideale. Altro problema l'attende ora, forse ancora più delicato dei precedenti. Le nostre autorità superiori hanno elaborato, durante il 1951, una legge sulla protezione dell'agricoltura.

I motivi che hanno indotto i nostri poteri legislativi ad elaborare la legge in parola sono evidenti e non necessitano di una presentazione particolareggiata.

La nostra agricoltura ha bisogno di una

protezione per poter resistere e vivere. Abbandonata a se stessa, essa sarebbe destinata alla rovina. Le disastrose conseguenze che ne deriverebbero sono certo di facile intuizione per ogni benpensante ed avveduto cittadino.

La nuova legge mira a sostituire l'attuale sistema d'aiuto, retto sulla base di disposizioni transitorie e provvisorie, mediante una disposizione costituzionale.

Purtroppo anche questa legge, redatta conformemente all'art. 31 bis della costituzione (approvato dal popolo e dai cantoni) non ha incontrato unanime favore.

Un gruppo d'iniziatori — sin'ora rimasto più o meno anonimo — ha lanciato il referendum.

Si tenta così di attuare un nuovo atto di sabotaggio contro la classe media e rurale. Il referendum sarà senz'altro favorito da sufficiente numero di firme.

Al popolo svizzero quindi l'ultima parola. Non dubitiamo che anche in quest'occasione il verdetto sarà oggettivo e dimostrerà ancora una volta che alla classe rurale dev'essere assicurato il diritto all'esistenza. Sarà quindi confermato che le promesse fatte ai nostri agricoltori durante l'ultimo periodo bellico non erano dettate unicamente da mero opportunismo.

* * *

L'anno 1951 non fu particolarmente fortunato per il nostro Ticino. Nei freddi mesi invernali la natura scatenò implacabili ire contro le popolazioni delle regioni alpine; durante i mesi estivi ed autunnali le piogge torrenziali distrussero parte e promettenti raccolti, mentre fiumi e torrenti cresciuti a dismisura uscirono dagli argini rovinando ed asportando ponti, strade, case, gettando molte famiglie nel più triste disagio.

Possiamo quindi ben affermare: per fortuna il 1951 se ne è andato e speriamo che l'anno novello sia apportatore di migliori fortune.

Il nostro movimento continuò nel suo ritmo ascensorio. Sia in campo federale quanto in quello cantonale, le Casse rurali hanno raccolto molte nuove simpatie.

22 nuove Casse si sono costituite in differenti cantoni ed hanno portato nuovo entusiasmo fra le file raiffeiseniste.

Il bilancio morale dell'esercizio può essere considerato quale oltremodo soddisfacente. Ovunque i signori cassieri operano con perseveranza e devozione ammirabile per il trionfo dell'ideale raiffeisenista ed assolvono con abnegazione e zelo un compito che diventa sempre più importante e delicato.

Ovunque le Casse rurali appoggiano lo sforzo morale della campagna, la com-

prensione sociale e la collaborazione tra i cittadini e ciò mettendo nella dovuta luce la persona, l'individuo, la famiglia e la comunità paesana, forte e prosperosa.

* * *

La nostra «Pagina» chiude uno dei suoi primi esercizi, ricco di esperienze e di attività. La sua ambizione è di divenire sempre più l'organo di unione della nostra bella famiglia. Ciò lo sarà nella misura che sarà appoggiata e sostenuta.

E' per questo che ci permettiamo anche in questa occasione sollecitare la collaborazione sempre più vasta dei nostri amici; collaborazione di tutti coloro che hanno delle idee da esporre, delle esperienze da comunicare. Pure gradita sarà la collaborazione delle singole Casse rurali, che porteranno a nostra conoscenza gli avvenimenti importanti del loro operato giornaliero o che vorranno invitarci a discutere problemi che potrebbero assumere carattere d'interesse generale.

* * *

E ancora una volta varchiamo la soglia dell'anno novello animati da sentimenti di gratitudine e buoni propositi per tutti coloro che collaborano alla nostra bella opera sociale.

Che il 1952 sia apportatore di tante buone cose, dell'auspicata pace ed intesa fra i popoli. Ed ai dirigenti delle nostre Casse auguriamo che il nuovo esercizio permetta loro di assolvere i propri compiti animati dallo stesso spirito e dalle identiche nobili tradizioni come per il passato per il bene dei nostri associati e dei nostri villaggi.

rg.

L'assemblea della Federazione Ticinese

In un'atmosfera di simpatica fiducia e benevole comprensione, si è svolta a Caslano il 9 dicembre us. l'annuale assemblea della federazione delle Casse rurali ticinesi, sotto l'agile guida del presidente signor prof. Ceppi. Tutte le Casse rurali ticinesi erano rappresentate (ad eccezione di Bosco Gurin, che per ragioni facilmente comprensibili, non ha potuto partecipare alla riunione) allorché il presidente aprì i dibattiti portando il benvenuto ai delegati ed al rappresentante dell'Unione.

Nel suo particolareggiato rapporto il presidente passa in rassegna l'attività svolta dal comitato della federazione. Con particolare piacere l'assemblea ha preso atto dei successi registrati dall'azione di propaganda in favore delle Casse rurali nel Ticino e del fatto che l'idea di mutuo aiuto dettata dai principi di Raiffeisen va

incontrando sempre maggiori consensi anche presso talune istanze cantonali.

Questa dimostrazione di fiducia nei confronti dell'opera nostra è stata salutata con spirito di vivo entusiasmo; ed invero è un riconoscimento ufficiale della ragion d'essere dell'istituzione ed in un certo qual senso il successo può valere quale certificato di maturità civile delle nostre popolazioni rurali; quest'ultime hanno dimostrato di saper guidare le sorti finanziarie comunali e di amministrare il risparmio del ceto rurale con la dovuta prudenza e la necessaria cognizione di causa.

Il presidente si rallegra di comunicare che prossimamente altri due comuni ticinesi procederanno alla fondazione di una Cassa rurale, la prima a Medeglia e la seconda a Claro (vedi cronaca dell'avvenuta fondazione in questo giornale; *red.*).

I conti annuali presentati dal signor *Delcô* ed i verbali, redatti con particolare diligenza dal segretario M. Rev. Don *Bini*, vennero approvati all'unanimità.

Vista la situazione finanziaria della federazione, venne proposto da più delegati un aumento della tassa sociale annuale nell'intento di procacciare al comitato i necessari mezzi atti ad assicurare l'auspicata capacità d'azione.

La parola venne data in seguito al rappresentante dell'Unione, signor *Giudici*, revisore, che illustrò in breve rassegna, l'attuale situazione economica e finanziaria, con particolare cenno al mercato monetario.

Con piacere è constatato il ritorno al tasso del 3 % per le obbligazioni di cassa e con altrettanta soddisfazione si rileva che le nostre pur modeste Casse rurali assicurano ai loro depositanti condizioni migliori in confronto della media dei tassi accordati dagli istituti finanziari nazionali, mentre ai debitori si anticipano i capitali a condizioni almeno altrettanto vantaggiose.

Al pranzo, egregiamente servito dal gerente del ristorante del Popolo in Caslano, signor *Signorini*, che fra altro si rallegra pure d'essere attivo raiffeisenista, il sindaco del villaggio ospitale signor *Righetti* portò il benvenuto dell'autorità locale, auspicante inoltre le migliori fortune per il movimento raiffeisenista, si da incontrare anche nel nostro bel Ticino altri illustri successi e portare così nuove speranze e sollievi fra le nostre laboriose popolazioni paesane.

La corale mista di Caslano ha offerto alla sua volta ai delegati alcuni saggi di ben preparato repertorio; i canti nostrani accolsero larghi consensi e manifestazione di grande soddisfazione.

Le ore pomeridiane erano riservate a nuova allocuzione del rappresentante dell'Unione ed alla discussione.

Il relatore toccò dapprima la prospettata creazione — da parte dell'Unione — di un fondo di garanzia di buona gestione dei cassieri.

L'amministrazione centrale, facendo ricorso alla fidejussione collettiva — che ha già incontrato simpatie in taluni cantoni della Svizzera interna e presso alcune società d'assicurazione — ha voluto eliminare un punto particolarmente spinoso dell'organizzazione Raiffeisen.

L'iniziativa ha incontrato l'approvazione unanime dei convenuti, che vi intravedono, non solo un aiuto d'ordine finanziario per numerosi funzionari, ma la auspicata attuazione di una manifestazione di fiducia nei confronti dei dirigenti raiffeisenisti.

Le popolazioni dei nostri villaggi hanno infatti sempre dimostrato di saper far fronte vantaggiosamente e con reale cognizione di causa, nonché con il dovuto senso di responsabilità, all'amministrazione del risparmio e del credito locale.

Il relatore terminò il suo dire mettendo nella dovuta luce i nuovi sviluppi registrati dal movimento raiffeisenista elvetico.

Le 20 nuove fondazioni hanno portato a 932 l'effettivo delle Casse affiliate all'Unione, ragguardevoli ora oltre 97 000 soci e ca. 400 mila depositanti; l'ammontare complessivo dei bilanci supererà quest'anno, per la prima volta, il miliardo.

Particolarmente nutrita fu pure la discussione, svoltasi in atmosfera di benevolente, reciproca comprensione e che coinvolse pure qualche critica su problemi di carattere legislativo cantonale.

Infatti alcune disposizioni legali ostacolano sensibilmente la trionfale marcia delle Casse rurali.

I dirigenti locali contano però nel successo di una retta amministrazione bancaria con cui verrà guadagnata simpatia e fiducia anche presso le supreme autorità cantonali, e si spera così che allora sarà riconosciuto uguale diritto a quel posto al sole di cui altre consorelle confederate già beneficiano.

La Cassa rurale rappresenta infatti un indispensabile complemento all'enorme sistema bancario nazionale e cantonale. Solo mediante il concorso della modesta Cassa Raiffeisen sarà possibile mettere a portata di mano dei nostri villaggi, sovente poco comodamente collegati ai centri, l'aiuto finanziario necessario a garantire il progredire di una sana agricoltura e di un forte ceto artigiano e medio, cellula benefica dei nostri comuni.

La discussione ha offerto a parecchi delegati l'occasione per mettere a profitto dei colleghi le esperienze personali, per attirare l'attenzione su qualche punto delicato o su problemi singoli particolarmente interessanti.

Ognuno ha sicuramente volentieri fatto tesoro delle raccomandazioni, delle direttive esposte e dello scambio di esperienze svoltosi, ciò che ha contribuito alla creazione di nuovo entusiasmo e di nuovi buoni propositi per l'avvenire.

I prossimi lavori di chiusura coroneranno certo le fatiche del 1951 e si varcherà poi la soglia dell'anno novello con ritemperate vigorie.

Due nuove Casse Rurali Ticinesi

L'attività di fondazione ha coronato anche le fatiche dell'esercizio 1951 con la creazione di due nuovi istituti locali di credito e di risparmio. *Medeglia* e *Claro* hanno infatti voluto completare la cerchia delle istituzioni locali con la Cassa rurale, sistema Raiffeisen.

Da tempo addietro si lamentava invero l'assenza di un istituto finanziario che devolvesse la necessaria attenzione ai problemi del piccolo credito locale; la fondazione della Cassa Raiffeisen assumeva quindi carattere di tutta urgenza. Gli iniziatori incontrarono quindi facilmente l'auspicato appoggio morale da parte della popolazione locale.

Le assemblee di orientamento furono molto ben frequentate e domenica 16 dicembre us. i cittadini di Medeglia procedettero alla fondazione ufficiale della Cassa Raiffeisen.

I soci fondatori affidarono la gestione della cassa al signor *Negrini*, docente, mentre alla presidenza del comitato di direzione venne chiamato il signor *Greco*, segretario comunale ed alla direzione dei lavori del consiglio di sorveglianza venne chiamato il signor *Richina*.

Il comitato provvisorio per la costituenda Cassa rurale di Claro convocò l'assemblea di fondazione il 18 dicembre us.

Alla presenza di una quarantina di soci fondatori e dell'on. signor *Ghisletta* quale rappresentante del Segretariato Agricolo Cantonale, il signor *Giudici* presentò gli statuti ed il regolamento che vennero approvati all'unanimità.

Dalle nomine risultarono eletti: il signor *Riva Giuseppe*, capostazione, quale cassiere, il signor *Dell'Era Ermanno* quale presidente del comitato di direzione, mentre alla presidenza del consiglio di sorveglianza venne nominato il M. Rev. Don *Stabellini*.

L'interessamento fu oltremodo soddisfacente in ambedue i comuni; le differenti associazioni comunali presenziarono alle riunioni ed assicurarono sin dagli inizi la loro collaborazione.

Queste manifestazioni di buona volontà e di reciproca fiducia lasciano sperare in un favorevole quanto sollecito sviluppo delle due nuove affiliate all'Unione.

I dirigenti sapranno senz'altro mostrarsi degni della fiducia in loro riposta e veglieranno a che la loro nuova istituzione abbia ad assolvere sollecitamente lo scopo statutario, vale a dire: servire la comunità.